



DECLARATION CSE du 18/03/2022 de l'UNSA RATP Pôle Traction

Monsieur le Président,

1991, voilà plus de 30 ans que nous n'avons pas eu une inflation aussi importante. Les prévisions de la Banque de France vont de 3,7% à 4,4% dans le scénario le plus pessimiste pour l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

2022, la Direction de la RATP dans le plus grand mépris de ses agents est fière de communiquer sur les 2,7% qui serait l'augmentation moyenne des agents de la RATP.

2,7%, une communication mensongère bien ficelée avec l'appui du gouvernement et de certains médias avarés de sujets brûlants. De là à penser qu'il y a une volonté délibérée de faire passer ses propres agents pour des nantis, il n'y a qu'un pas ... malheureusement franchis.

Qu'entend-on par 2,7% ? Des avancements individuels dont certains agents ont bénéficié mais il est trompeur de faire croire à l'opinion que tous les agents sont concernés. Combien n'ont pas vu la couleur d'une augmentation depuis des années ?

0,4% ! Toujours dans sa grande générosité et à coup d'une communication intensive, la direction de la RATP annonce un effort dont on devrait la remercier en faisant croire que le point est augmenté de 0,4%. Nous sommes là encore dans une fourberie. Ce pourcentage déjà ridicule et insolent n'est que l'addition de mesures comme la suppression de la 1^{ère} tranche des dimanches et jours fériés, l'indemnité de maintien du pouvoir d'achat (IMPA) etc... Loin de dire que ces mesures ne sont pas utiles mais ce ne sont que des primes ou presque.

Combien de personnes dans l'entreprise ne travaillent pas les week-ends ? Combien touchent l'IMPA ? Pour ce dernier chiffre, 25 personnes ... Comme en 2021, 2020, 2019, 2018 pour tous les agents, l'augmentation du point sera de 0%.

Lundi 14 mars 2022, Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, apparemment sortie du débat binaire qu'elle dénonçait quelques semaines plus tôt, annonce que le point d'indice des fonctionnaires va être dégelé après plus de 10 ans de perte de pouvoir d'achat de ses agents. Toute ressemblance avec la RATP n'est-elle que fortuite ? Non, nous vivons la même chose.

La direction de l'entreprise doit vraiment prendre la mesure de la perte gigantesque de pouvoir d'achat de ses agents et arrêter de bloquer absolument les salaires pour la compétitivité des futurs appels d'offre où rappelons-le elle a été partie prenante de la mise en place du Cadre Social Territorialisé (CST) le plus socialement bas possible.

Tous les coûts flambent. Nous ne sommes plus uniquement dans l'augmentation des prix de l'énergie du domicile qui ont déjà mis à mal le porte-monnaie. L'alimentation, le carburant explose ...

Combien habitent de plus en plus loin, n'ayant plus les moyens de se loger à Paris ou proche banlieue ?

Les agents vont commencer à se poser la question « Est-ce encore rentable d'aller travailler » ? Eh oui, beaucoup sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule, c'est cela aussi le service public.

Madame la Présidente Directrice Générale, ouvrez de véritables négociations ambitieuses.

Pour la suite de cette déclaration, un sujet important à l'agenda social 2022 de la RATP.

« Le déroulement de carrière des conducteurs des département MTS et RER »

Au mois de janvier, la direction du département MTS, non peu fière, a présenté aux organisations syndicales un projet de protocole conduite basé pour eux sur « L'amélioration de la qualité de vie au travail ».

La direction nous a présenté un projet où l'on jette directement la STC15 au broyeur. Tout ce qui la constitue est remis en cause. Le temps de conduite, le

dépassement des 30 minutes, les temps de trajet pour les réserves, le non-travail sur les repos ou RTT et cette énumération n'est qu'exhaustive.

A la question « Ce projet s'il est mis en place sera-t-il suivi ultérieurement par un autre ? », la réponse a été « Oui, ce n'est qu'une première étape ».

L'UNSA Pôle Traction a toujours répondu présente pour le déroulement de carrière des conducteurs, la préservation de la qualité de vie au travail et un protocole conduite à la hauteur mais ce qui nous a été présenté est tout bonnement inacceptable pour la catégorie conduite.

Méfiance pour le RER, le sujet à l'agenda social a été reporté en cours d'année 2022 (information du 18 mars) mais pourquoi serait-il différent du projet de MTS ?

Alors non, il n'y a pas « un dialogue social renoué », « Attention » aux informations qui circulent, à l'arbre qui cache la forêt.

« Attention » à ce qu'une majorité ne serve que ces intérêts au détriment de l'unité MTS-RER et des conducteurs RER.

Monsieur le Président, comment un sujet reporté pourrait-il déjà être en négociation ?

L'UNSA RATP Pôle Traction sera toujours aux côtés des conducteurs, force de proposition, ouvert à aller à la table des négociations mais restera vigilante à ce que le dialogue social ne soit pas biaisé.